



**AVIS DE RECRUTEMENT DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ PAR LA VOIE CONTRACTUELLE
POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE DE
L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER – SESSION 2021**

La préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, organise, au titre de l'année 2021 le recrutement de travailleurs handicapés conformément à l'article L. 323-3 du code du travail, pouvant déboucher sur une titularisation en qualité d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) – CSP de Bordeaux (33).

Le nombre total de postes offerts est fixé à 1 :

- DDSP – CSP de Bordeaux : 1 poste de « Agent polyvalent de soutien administratif et opérationnel »

Ce recrutement est ouvert aux candidats, sans conditions de diplôme, remplissant l'ensemble des conditions générales suivantes, requises pour accéder aux emplois publics de l'Etat :

- Posséder la nationalité française, ou être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- N'avoir aucune mention au bulletin n° 2 du casier judiciaire, ni dans les résultats de l'enquête administrative incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Constitution du dossier de candidature :

- 1 dossier d'inscription
- 1 curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'études et le parcours professionnel détaillé
- 1 lettre de motivation
- 1 copie recto verso d'une pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile
- 1 attestation sur l'honneur précisant que le candidat n'appartient pas à un corps de la fonction publique
- la notification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé établie par la CDAPH
- 1 enveloppe libellée au nom, prénom et adresse affranchies au tarif simple

Les formulaires d'inscription peuvent être retirés :

- par téléchargement du formulaire sur le site internet de la préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr / Publications / Concours administratif – Examen professionnel – Recrutement ou
- par retrait sur place au secrétariat général commun de la Gironde

Date limite de dépôt des dossiers de candidature par voie postale uniquement : 15 octobre 2021

Délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi

A adresser à :

Secrétariat Général Commun de la Gironde – Service des ressources humaines – Pôle parcours professionnels – 2 Esplanade Charles de Gaulle – CS 41397 – 33077 BORDEAUX CEDEX

Procédure de sélection et recrutement :

Calendrier prévisionnel	
Date limite de candidature	15/10/21
Entretiens	En novembre 2021
Affectation	En novembre 2021

Une commission sera chargée de sélectionner les candidatures.

Seuls seront convoqués aux entretiens les candidats dont les dossiers auront été retenus par la commission de sélection. Chaque candidat sera convoqué individuellement. L'entretien aura lieu au secrétariat général commun départemental de la Gironde (cité administrative de Bordeaux).

A l'issue de cette procédure, la commission établira la liste des candidats déclarés admis.

Les candidats recrutés, sous réserve de la présentation d'un certificat médical d'aptitude physique établi par un médecin agréé, bénéficieront d'un contrat de droit public d'un an.

A l'issue, ils auront vocation à être titularisés après avis favorable de la commission de titularisation. À défaut, le contrat pourra ou non être renouvelé pour une durée maximale d'un an.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au secrétariat général commun départemental de la Gironde – Tél. : 05 56 90 61 78 (Monsieur DIENER Cédric) ; à la DDSP – Tel. : 05 59 46 22 45 (Madame JOUAN Dominique) ou 05-57-85-70-29 (Madame MARTIN Annabel).

Bordeaux, le **24 SEP. 2021**

la préfète

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT